Les 6 conseils pour se protéger des Cryptovirus (Ransomwares)

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Les 6 conseils pour se protéger des Cryptovirus (Ransomwares)

Alors que l'ANSSI vient d'annoncer un MOOC pour aider les entreprises à bien se protéger suite aux dernières attaques informatiques comme WannaCry, on réalise que la sécurité d'une entreprise doit être avant tout l'affaire de tous ses employés, et pas simplement des équipes dédiées au sein du service informatique. Après tout, la capacité de résistance de toute organisation dépend de son maillon le plus faible.

Une partie des financements devrait avoir pour objectif d'aider les entreprises à développer un programme de sensibilisation aux pratiques de cybersécurité spécialement adapté aux problématiques des PME. En effet, contrairement à leurs homologues des grandes entreprises, les dirigeants des PME sont généralement davantage impliqués dans des décisions d'ordres variés ce qui influe directement sur leur capacité à consacrer le temps ou l'attention nécessaires à la sécurité des systèmes d'information.
Tout programme conçu pour sensibiliser les employés aux méthodes de protection des menaces devrait en premier lieu viser à développer les connaissances des meilleures pratiques à tous les échelons hiérarchiques. Thibaut Behaghel, Spécialiste Produits International au sein du gestionnaire de mots de passe LastPass, nous explique à quoi pourrait ressembler un tel programme pour les petites et moyennes entreprises, et qu'elles devraient en être les priorités.

1.Respecter les principes de bases
En matière de sécurité, il existe un certain nombre de principes de base à suivre pour toutes les organisations, à commencer par la mise en place de règles concernant la longueur, la complexité et la durée de validité des mots de passe…[lire la suite]

2.Gérer les accès des utilisateurs
Quel que soit le nombre d'employés de votre entreprise, il est essentiel que chacun d'entre eux n'ait accès qu'aux informations et aux données qu'il est autorisé à consulter…[lire la suite]

3.Définir une politique de sécurité
Toute organisation devrait créer une politique détaillant les mesures de sécurité prises à la fois au niveau de l'entreprise elle-même, et par l'ensemble de ses employés…[lire la suite]

4.Former les salariés
Une fois la politique de sécurité mise en place, il est nécessaire de former les employés afin qu'ils en connaissent les règles et qu'ils sachent comment les respecter…[lire la suite]
5.Sécuriser les réseaux sans fil
Les PME doivent utiliser des mots de passe administrateurs et d'accès aux réseaux forts, et choisir des protocoles de chiffrement éprouvés (WPA2 et AES)…[lire la suite]

6.Savoir reconnaître le phishing
En cas de doute, il ne faut prendre aucun risque. Les entreprises doivent montrer à leurs employés comment repérer et signaler des e-mails suspects…[lire la suite]

[lire la suite]

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041

84).
« Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Source : *Ransomware : les 6 conseils pour se protéger*